



## Février 2018

30 janvier	– Conseil d'établissement
2 février	– Journée pédagogique bassin
5 février	– Activité au préscolaire – Prof Dino (Glace sèche)
5 au 9 février	– Semaine des inscriptions
14 février	– St-Valentin
5 au 9 mars	– Relâche scolaire

### MESSAGES DU MOIS

#### 1. Mot de la direction

Chers parents,

Une nouvelle année est commencée. Les prochains mois sont importants quant à l'évolution scolaire des élèves et votre implication est importante pour nous et surtout pour votre enfant. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

De plus, nous vous rappelons l'importance de vous assurer que votre enfant soit bien habillé pour profiter des joies de l'hiver.

#### 2. Semaine des inscriptions

La semaine des inscriptions pour les futures élèves du préscolaire se déroulera du 5 au 9 février prochain. Les inscriptions se feront comme par les années précédentes, soit, en vous présentant au secrétariat avec la carte d'assurance maladie, le certificat de naissance original de l'enfant (grand format) et une preuve de résidence.

Pour les élèves qui fréquentent déjà notre établissement scolaire (préscolaire à 5<sup>e</sup> année), l'inscription se fera en ligne. Vous trouverez ci-joint la procédure. S'il y a un changement d'adresse, nous avons besoin d'avoir une preuve de résidence de la nouvelle adresse. (Hydro-Québec, bail, etc.)

Pour les élèves de 6<sup>e</sup> année, les formulaires seront remis directement aux élèves.

#### 3. Débarcadère – pour la sécurité de tous

Petit rappel concernant le débarcadère le matin. Pour la sécurité de tous, nous demandons aux parents utilisateurs du Service de garde de se stationner sur la rue Doucet. Pour les élèves marcheurs dont les parents accompagnent en voiture, il est important de ne pas se stationner devant l'allée piétonnière (privilégier les rues Willow ou Concordia) et d'accompagner votre enfant jusqu'au trottoir de l'école, il y a beaucoup de circulation le matin et nous voulons éviter un accident.

#### 4. Ponctualité

La ponctualité est une valeur importante à montrer à nos enfants. Les retards occasionnent un grand dérangement sur le déroulement de la journée d'un groupe autant pour les élèves qui sont déjà en classe que pour l'élève qui est en retard lui-même, puisqu'il manque d'importantes explications. Le matin, les élèves doivent être dans la cour à 8 h 10 et l'après-midi selon l'horaire suivant : - préscolaire : 12 h 55 - primaire : 13 h 05

#### 5. Les microbes

C'est l'hiver, il y a des petits microbes qui se promènent. L'hygiène des mains est très importante. Si votre enfant présente les symptômes ci-dessous, il ne devrait pas se présenter à l'école, il devrait rester à la maison si :

- Il est trop malade pour participer aux activités du service de garde ou de la classe.
- Il a présenté 2 vomissements ou plus au cours des 24 dernières heures (il pourra y retourner s'il ne présente pas de vomissement pendant 24 heures).
- Il fait de la fièvre.
- Il y a présence de mucus ou de sang dans ses selles (consultation médicale recommandée). Il est incapable d'utiliser les toilettes pour chacune de ses selles (incontinent).
- Pour toute information supplémentaire, contactez Info-Santé au 811.

#### 6. Questionnaire pour les parents

Vous avez reçu récemment un questionnaire de la commission scolaire concernant la mise à jour du plan d'engagement vers la réussite des élèves. Vous êtes invités à y répondre, car c'est une excellente façon de pouvoir connaître votre point de vue sur la mesure à mettre en place pour améliorer le vécu de nos élèves, vos enfants. Voici à nouveau le lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/csdgsparents>

Les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année seront aussi consultés. Vous devez informer l'école si vous ne désirez pas que votre enfant complète le formulaire.

#### 7. Service de garde

Nous vous rappelons que toutes les factures reçues au cours de l'année 2017 doivent être payées avant le 31 janvier 2018. Autrement, les relevés fiscaux seront émis avec les montants payés en date du 31 janvier 2018 et non pas avec les montants facturés.